

BAREME D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE FREQUENTATION SCOLAIRE 2024/2025

A – SITUATION de FAMILLE

Nombre de points

1 enfant (enfant unique)	0
1 enfant à charge et un ou plusieurs autres non à charge	0.5
2 enfants à charge	1
3 enfants à charge	2
4 enfants à charge	3
5 enfants à charge	4
6 enfants à charge	5
7 enfants à charge	6
8 enfants à charge	7
9 enfants à charge	8
plus de 9 enfants à charge	10
Majoration par enfant non à charge	0.5
Majoration par ascendant à charge	0.5
Père et Mère en longue maladie ou en congé de longue durée, Ou titulaire d'une pension d'invalidité ou d'une carte d'invalidité	1
Enfant au foyer atteint d'une infirmité permanente	0.5
Père ou mère élevant seul un ou plusieurs enfants	1.5
Père ou mère décédés	2

B – RESSOURCES A RETENIR

Retenir le « **Revenu fiscal de référence** » indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu se rapportant aux **revenus de 2023** (déclarés en 2024).

Inférieures à	5691	euros	14
comprise entre	5692 et 6253	euros	13
comprise entre	6254 et 6814	euros	12
comprise entre	6815 et 7377	euros	11
comprise entre	7378 et 7938	euros	10
comprise entre	7939 et 9062	euros	9
comprise entre	9063 et 10185	euros	8
comprise entre	10186 et 11309	euros	7
comprise entre	11310 et 12432	euros	6
comprise entre	12433 et 13556	euros	5
comprise entre	13557 et 14679	euros	4
comprise entre	14680 et 15803	euros	3
comprise entre	15804 et 16926	euros	2
comprise entre	16927 et 18050	euros	1
supérieures à	18050	euros	0

C – FAIRE le TOTAL des POINTS (A+ B)

moins de 6 POINTS	REJET
de 6 à 10 POINTS	Bourse minimum
de 10,5 à 14 POINTS	Bourse moyenne
au dessus de 14 POINTS	Bourse maximum